



AVIS PUBLIC

Dépôt du rôle de perception 2019 pour les taxes, compensations, tarifs et redevances municipales

Avis public est donné que, conformément aux dispositions de l'article 503 de la *Loi sur les cités et villes du Québec*, le rôle général de perception des taxes foncières municipales pour l'exercice financier 2019 est maintenant déposé au bureau du trésorier situé au 188, rue Jacques-Cartier Nord, Saint-Jean-sur-Richelieu. Ce rôle général de perception comprend les taxes foncières générales et spéciales imposées et à prélever pour l'année 2019 tel que spécifié au règlement numéro 1744 et tous les autres règlements décrétant des taxes spéciales.

Avis public est aussi donné que les comptes de taxes seront adressés aux contribuables inscrits au rôle d'évaluation en vigueur et postés dans les soixante (60) jours à compter du présent avis.

Nous tenons à vous rappeler que, conformément aux dispositions de la *Loi sur la fiscalité municipale*, les personnes tenues au paiement de sommes inférieures à 300 \$ doivent acquitter leur compte de taxes municipales avant ou au plus tard le 13 février 2019. Lorsque le compte de taxes municipales est égal ou supérieur à 300 \$, le contribuable a le choix d'acquitter son compte en 4 versements égaux, soit les 13 février, 17 avril, 19 juin et 18 septembre.

Vous pouvez acquitter votre compte de taxes municipales par Internet ou par téléphone via votre établissement financier ainsi que dans toutes les banques ou caisses populaires.

Vous pouvez aussi acquitter votre compte, soit par chèque ou mandat-poste fait à l'ordre de la **Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu** au :

Module Revenus
75, rue Saint-Jacques, C. P. 700
Saint-Jean-sur-Richelieu, J3B 6Z8

Tout paiement doit être accompagné des coupons de remise attachés à votre compte de taxes municipales.

Dans le cas où un contribuable ne recevrait pas son compte de taxes, prière de communiquer avec le Service des finances (module Revenus) au numéro 450 357-2227 du lundi au vendredi entre 9 h et 16 h 30.

Donné à Saint-Jean-sur-Richelieu
Ce 7^e jour de janvier 2019

La directrice du Service
des finances et trésorière,

Manon Tourigny